

## **PROMOTION DES ACTIVITES COMMERCIALES DES MEMBRES D'IA.**

---

Ceci est un document interne d'Istanbul Accueil à l'attention des bénévoles. A ne pas distribuer en dehors.

La politique décrite pourra être révisée dans le futur en fonction de l'expérience.

### **Introduction**

La mission d'Istanbul Accueil (IA) est de contribuer à la bonne intégration et au bien-être des français et francophones à Istanbul.

Il n'est pas dans ses objectifs de servir de plateforme pour que les membres puissent faire la promotion de leurs activités commerciales. Cependant IA le permet dans une certaine limite. Le but de ce document est de définir ces limites.

### **Occasions de rencontre**

Lors des occasions de rencontre organisés par IA, tels que les visites, cafés et apéros de quartier :

- Il est permis pour un membre de parler de ses activités professionnelles quand il ou elle se présente ou lors de conversations avec les autres membres.
- Il est permis de distribuer sa carte de visite.
- Il est interdit de faire des démonstrations ou présentations commerciales ou de vendre ses produits sauf autorisation explicite d'un membre du bureau d'IA.

### **Mailings**

Il est strictement interdit pour les membres d'utiliser les listes de diffusion ou l'annuaire des membres à des fins commerciales, tels que mailings. Il est également interdit de céder, copier, ou reproduire le fichier des adhérents.

### **Facebook**

Tout membre peut annoncer ou parler de son activité commerciale gratuitement sur le groupe fermé Facebook à concurrence de 2 posts par an.

### **Petites Annonces, Publicité et Promotion de son activité commerciale » sur les divers supports IA**

Une distinction est faite dans ce document entre « Petites annonces », « Publicité » et « Promotion de son activité commerciale » :

#### ✓ **Petites Annonces :**

Elles sont gratuites et postées uniquement par des membres IA. Il s'agit d'annonces type recommandation ou vente dans le but d'aider les membres dans leurs différentes phases de l'intégration, installation, déménagement et retour en France. Ex : recommandation de nounous, femmes de ménage, vente de meubles ou voiture, électroménager, offres et recherches d'emplois....Il faut en faire la demande via le site ou directement auprès du secrétariat général ([ia.sg.accueil@gmail.com](mailto:ia.sg.accueil@gmail.com)).

#### ✓ **Publicité:**

Elle est payante et peut être achetée par une entreprise qui n'est pas membre d'IA. On parlera dans ce cas de sponsoring. Les publicités sont visibles sur la page d'accueil de notre site dans un cadre animé avec logos défilant et renvoyant chacun sur la page dédiée aux sponsors correspondants ou dans les pages ou couvertures de notre revue (l'Echo du Bosphore). Les entreprises qui souhaitent faire de la publicité sur notre site ou dans notre revue doivent prendre contact avec l'équipe sponsoring ([ia.sponsors.tr@gmail.com](mailto:ia.sponsors.tr@gmail.com)).

✓ **Promotion de son activité commerciale (ou Annonce payante):**

Seuls les membres IA peuvent promouvoir leur activité commerciale ou service payant en publiant des annonces moyennant un coût via les différents supports de l'association (site, revue, Facebook). Le service ou produit doit être géré, organisé et animé par le membre lui-même. Rentrent dans ce cadre les professions indépendantes telles que médecin, professeur, coach etc..., les autoentrepreneurs en freelance ou non seuls ou en binômes (cogestion).

-Site : Les activités et services payants promus par les membres IA sont visibles dans le menu « Les activités et services » dans les sous rubriques correspondantes. Les membres qui souhaitent promouvoir leur activité doivent en faire la demande auprès de la responsable des activités ([ia.activites@gmail.com](mailto:ia.activites@gmail.com)).

-Echo du Bosphore :

Le membre peut se faire connaître également en proposant un article ou entretien dont le contenu est d'un intérêt général pour les membres et ne tourne pas autour de l'activité commerciale ou service payant (principe « donnant-donnant »). Dans ce cas, il peut le faire à titre gratuit et l'article ne pourra contenir que le nom de la société ou activité mais pas d'autres coordonnées. IA se garde le droit de modifier ou refuser l'article s'il est trop orienté publipostage.

-Facebook : en tant que membre IA, il est possible de parler de son activité commerciale à titre gratuit sur le groupe fermé Facebook à concurrence de 2 posts par an.

-Table au grand café de rentrée : il est possible de disposer d'une table moyennant un coût le jour du grand café de rentrée en septembre afin de présenter et promouvoir son activité ou service payant. Il faut en faire la demande auprès de la responsable des activités ([ia.activites@gmail.com](mailto:ia.activites@gmail.com)).

Suite à des réunions et discussions sur les annonces des adhérents IA, le bureau élargi a décidé de clarifier la procédure et de proposer aux adhérents prestataires d'activités et services payants pour une meilleure transparence **des tarifs plus avantageux sous forme de « packages »**. Cf la grille tarifaire en annexe.

Toutes les publicités et annonces payantes contribuent ainsi au financement du fonctionnement d'IA, de ses publications et services.

## Cas particuliers

### Evènements culturels ponctuels avec un aspect « business »

Rentrent dans ce cadre des activités ou évènements qui se déroulent de manière ponctuelle et apportent « quelque chose » aux adhérents (notamment des évènements culturels) où il y a un tarif à l'entrée et /ou on vend un objet culturel. Ce genre d'évènements peut être annoncé à titre gratuit dans la rubrique « que faire à Istanbul » sur le site, dans les newsletters, et le groupe Facebook (organisateur lui-même). Ex : une exposition où des tableaux sont vendus, une conférence où l'organisateur transmet son savoir sur un thème en particulier et en même temps « vend » quelque chose (conférence sur les kilims avec possibilité d'achat, expo art avec prix d'entrée et vente de tableaux etc.). Dans le cas de conférences, celle-ci doit être gratuite et le contenu doit être d'un intérêt général pour les membres et ne doit pas tourner principalement autour de l'activité commerciale.

Ce sera au bureau élu de décider si un évènement est d'un intérêt suffisamment général et si la proportion entre intérêt général et proposition commerciale dans une conférence est acceptable.

### Expos-ventes des membres

Des membres peuvent ensemble organiser une journée d'artisans/artistes pendant laquelle ils proposent leurs œuvres à la vente. Ex : lors du café de printemps en 2017, on a demandé aux membres « talents » de venir exposer et vendre leurs créations.

## Règles de base

- + Les publicités et annonces doivent préférablement être en français (une exception pouvant être par exemple une école internationale).
- + Il est nécessaire d'être membre d'IA pour passer une annonce (selon définition ci-dessus) et le service ou produit annoncé doit donc être géré, organisé et animé par un membre d'IA. Le prestataire de service doit proposer et rendre son service en français.
- + Quand l'employé d'une entreprise, membre d'IA, veut promouvoir l'entreprise où il ou elle travaille, ce sera considérée comme une publicité.
- + Les annonces et tables au grand café de rentrée pour les services organisés bénévolement sont gratuites => *actuellement nommées Activités bénévoles (dans l'Echo et sur le site)*
- + Les annonces pour activité et services payants sont payantes => *actuellement nommées Activités et services payants (sur le site). Incluent les cours de turc, les cours de danse, musique, atelier de dessin, coach, médecin etc.*
- + Les offres politiques, religieuses, communautaires ou sexuelles ne sont pas acceptées.
- + IA ne contrôle pas, et n'est pas responsable, de la qualité des services offerts. Le prestataire est entièrement responsable de la qualité de son service. IA informera le prestataire s'il y a des plaintes et se réserve le droit de retirer les annonces du prestataire s'il ne remédie pas au problème ou si le problème est considéré grave par le bureau élu.
- + Les tarifs des publicités et annonces payantes sont fixés par les équipes IA en accord avec le bureau élu.
- + Le **paiement** des publicités et annonces doit se faire à l'avance en espèce, ou en réglant directement un fournisseur d'un service rendu à IA, par exemple en réglant une facture d'impression d'un support d'IA. Les publicités peuvent aussi faire partie du sponsoring, c.a.d. en contrepartie d'autre chose (une salle de réunion, T-shirts, service traiteur, etc). Le paiement en cash se fait auprès d'un membre de l'équipe Sponsors, à une correspondante de quartier ou à l'un des membres du bureau élu; les prestataires doivent donc accepter de devoir éventuellement se déplacer pour payer.
- + Les auteurs d'articles, de dessins et de photos seront cités s'ils le souhaitent. La citation des auteurs de photos, se fera soit dans en bas du sommaire, avec les noms de l'équipe de l'Echo, soit dans une section type « ont contribué », soit en co-signature d'un article où la photo apparaît.

## ANNEXE

### ISTANBUL ACCUEIL - GRILLE TARIFAIRE

#### Terminologie

**Service payant** : doit être proposé par 1 ou 2 adhérents ayant une activité commerciale free lance / indépendante. Le service doit être géré, organisé et animé par le(s) adhérent(s) eux-mêmes.

**Activité gratuite** : activité animée bénévolement par un ou plusieurs membres de l'association. L'activité peut induire le remboursement par les participants des frais nécessaires au déroulement de l'activité (fournitures ou matériel par exemple).

**Annonce Adhérent** : publiée dans l'Echo du Bosphore, sous un format texte ne devant pas dépasser 80 mots accompagné d'une photo. Peut apparaître dans tous pages à l'exception de la 1ère, 2<sup>nd</sup>, 3ème et 4ème de couverture. Peut être également publiée sur le site internet dans le menu « activités et services », sous menu « activités et services payants » et dans la rubrique correspondante.

**Table « grand café de rentrée »** : table proposée à un adhérent souhaitant faire la promotion de son activité au cours du grand café de rentrée. Pour les activités bénévoles IA, une table sera automatiquement mise à disposition de l'organisateur/trice de l'activité.

#### PACKAGE ADHERENTS

	Tarif pack
1 Table « grand café » + 1 parution annuelle sur le site Internet + 4 posts Facebook* (excluant les 2 posts gratuits en tant que membre) + 1 annonce dans l'Echo du Bosphore	<b>180 TL</b>
(Si après le grand café) 1 parution annuelle sur le site Internet + 4 posts Facebook (excluant les 2 posts gratuits en tant que membre) + 1 annonce dans l'Echo du Bosphore	<b>120 TL</b>
Annonce supplémentaire dans l'Echo du Bosphore	<b>50 TL</b>

#### L'ECHO DU BOSPHORE (HORS PACKAGE)

	Tarif
1 Annonce activité ou service payant	<b>100 TL</b>
1 Annonce activité bénévole gratuite	gratuit

#### LES AUTRES TARIFS (HORS PACKAGE)

	Tarif
1 parution annuelle sur le site + 4 posts sur Facebook	<b>100 TL</b>
1 Table « grand café » activité ou service payant	<b>100 TL</b>
1 Table « grand café » activité bénévole gratuite	gratuit

\*Post Facebook : 6 posts Facebook au total sur l'année d'adhésion mais un seul post identique par mois